



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



Compte rendu du CTSD du 5 février 2013

Le CTSD s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guichard, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Lecture de la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67 (à lire en document annexe).

Monsieur Ladaïque, IENa, explique la nécessité de conserver, à l'issue du CTSD de février, une trentaine de postes de réserve pour le mois de juin et les ajustements de septembre.

Scolarisation des moins de 3 ans

Deux postes sont réservés dans notre département cette année à la scolarisation des moins de 3 ans. Ces postes seront installés « là où les familles sont le plus loin de l'école », donc en zone d'éducation prioritaire ou en zone très rurale, en fonction d'un projet. Les écoles, qui traditionnellement accueillent des enfants de moins de trois ans (27,4 % sont déjà scolarisés dans les quartiers défavorisés) peuvent parfois augmenter le taux de scolarisation de cette classe d'âge. Les deux postes prévus porteront le taux de scolarisation à 30 %.

Les écoles concernées seront contactées afin de ne pas engager des équipes inutilement dans la rédaction de projets lourds.

Dispositif « plus de maîtres que de classes »

11 postes sont dévolus à ce dispositif. Les IEN identifieront en zone d'éducation prioritaire exclusivement les écoles qui pourraient bénéficier d'un maître supplémentaire. Une vingtaine d'écoles pourraient être concernées. Elles devront présenter des projets qui seront étudiés.

« Glissements »

Certaines mesures de carte scolaire étaient intitulées cette année « glissement » : d'un poste de maternelle vers l'élémentaire ou inversement.

Il s'agit en fait bel et bien de mesures habituelles : cela signifie que le poste est fermé dans l'école d'origine et une ouverture aura lieu dans l'école d'accueil.

Mesures actées

Beaucoup de situations restent « à suivre ». Aucune décision définitive n'a été prise pour ces écoles, leur situation en terme d'effectifs sera reconsidérée en juin.

Pour les fermetures et ouvertures dans les écoles, consulter la liste des décisions.

CLIS et CLIN : ouverture d'une CLIN à l'école élémentaire Saint Jean de Strasbourg (Strasbourg 2) et ouverture d'une CLIS à l'école élémentaire de la Walck (Haguenau sud).

Solde : il reste **34.25** postes pour les ouvertures futures.

Vote des représentants des personnels

Les représentants des personnels votent ces propositions :

- 3 pour
- 7 abstentions
- 0 contre

Enseignants référents :

Comme nous l'avions annoncé lors du CTSD de bilan de rentrée le SNUipp-FSU67 est à nouveau intervenu sur le dossier des enseignants référents handicap.

En 2005/06, il y avait 19 postes de secrétaires de CCPE. Avec la nouvelle loi de 2005, ces postes ont été supprimés et ce sont 13 postes d'ERH qui ont été créés. Des réajustements ont permis d'arriver en 2009/10 à 19 postes (soit l'équivalent du nombre de postes de secrétaires CCPE)

MAIS...En 6 ans, le nombre d'élèves scolarisés en situation de handicap, suivis par l'ERH, n'a fait que croître :

En 2006/07: 2202 élèves suivis en établissements scolaires (écoles, collèges et lycées)

2011/12: 2595

2012/13: 2732

Rien que sur la dernière année, cela correspond à 5% d'augmentation (140 élèves) et ce chiffre justifie à lui seul une création de poste.

Le nombre d'enfants accompagné par des AVS a explosé: rien qu'en 2012, il y a eu 610 notifications d'accompagnement AVS.

Les situations se complexifient, les parcours de scolarisation à préparer doivent de plus en plus être adaptés à des situations de plus en plus particulières.

Le nombre de situations suivies par ERH est très fluctuant (secteur rural ou urbain, prise en compte des déplacements, nombres de suivis avec AVS, ...)

A cela s'ajoutent les élèves en unité d'enseignements des EMS: établissements médico sociaux (IME,IMP,IMPro, ITEP, IEM, IES) qui, d'après la loi, ont eux aussi "droit" à un suivi par l'ERH avec au minimum 1 réunion d'ESS par an.(cela représente environ 1600 jeunes avec un temps de scolarisation plus ou moins important / ne sont pas comptabilisés les jeunes polyhandicapés qui ne sont quasiment pas scolarisés)

Pour le moment, ce sont 2 ERH qui sont nommés sur 8 établissements (soit plus de 500 jeunes)

Les autres établissements sont couverts par les ERH du secteur géographique correspondant. Les suivis en établissements scolaires occupent déjà tout leur temps. Les suivis en EMS ne sont pas prioritaires et la majorité d'entre eux ne peuvent assurer que des suivis très ponctuels en cas de besoin.

Pour assurer le suivi prévu par la loi y compris en EMS, il faudrait au minimum 2 postes supplémentaires d'ERH pour les EMS.

De plus les missions de ERH se multiplient :Participation au EPE (équipe pluridisciplinaire d'évaluation à la MDPH) ; Participation aux commissions de recrutement des AVS/EVS + formation des AVS ; Participation aux divers groupes de travail ; Réponses à diverses enquêtes...

Les élu(e)s du SNUipp-FSU67 demandent donc l'ouverture d'au moins deux postes d'ERH supplémentaires à la prochaine rentrée.

Malheureusement, l'administration refuse de se prononcer sur une ouverture de poste d'ERH. Nous réitérerons donc cette demande lors du prochain CTSD.